



CRÉA'CTIFS
Concours pour les jeunes de 18 à 30 ans

DOSSIER DE CANDIDATURE

Édition 2012

Cadre réservé à l'administration

| | |
|------------|-----------|
| Dossier n° | Reçu le : |
|------------|-----------|

Ce dossier est à remplir entièrement et à déposer ou à envoyer à la Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (La CREA) au plus tard le **11 mai 2012** (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

La CREA
14 bis avenue Pasteur
BP 589 76006 ROUEN Cedex 1

Vous devez impérativement joindre les pièces suivantes :

- La photocopie de la pièce d'identité du candidat et de ses équipiers éventuels
- Le cas échéant, le nom et la photocopie des statuts de la structure d'accompagnement
- Un justificatif de domicile du candidat et de ses équipiers éventuels
- Un justificatif de situation personnelle (lycéen, étudiant, demandeur d'emploi, salarié...)
- Budget prévisionnel
- Le cas échéant, le justificatif d'attribution d'autres subventions
- Curriculum Vitae
- Dossier de présentation du projet (du point de vue environnemental, économique et socioculturel)

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre la Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (La CREA), service « Jeunesse - Vie étudiante », au 02.35.52.93.46.

PARTIE 1 LE CANDIDAT



| | |
|-----------------------------|---------------|
| Nom et prénom du candidat : | |
| Age : | Sexe : |
| Adresse : | |
| Complément d'adresse : | |
| Code Postal : | Commune : |
| Téléphone 1 : | Téléphone 2 : |
| Courriel : | |

Quelle est votre situation actuelle ? :

Quel est votre niveau d'études ? :

Les équipiers éventuels

| Nom | Prénom | Adresse | Situation actuelle | Age |
|-----|--------|---------|--------------------|-----|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

PARTIE 3 BUDGET – FINANCEMENT

Financement

Indiquez si votre projet bénéficie déjà d'un soutien financier, si oui lequel et pour quel montant ?

Budget

Veillez joindre un budget prévisionnel.

Indiquez quelle serait l'utilisation du prix si vous devenez lauréat.

PARTIE 4 CONTREPARTIE

Conformément au règlement du concours (article 20), si vous devenez lauréat, vous devrez effectuer une journée de bénévolat en adéquation avec votre projet, au sein des services de la Communauté, d'une association ou d'une autre structure choisie de commun accord. Quelle est votre proposition concernant cette journée ? (Veillez remplir avec beaucoup de soin).

PIECES COMPLEMENTAIRES

Vous pouvez joindre tout document nécessaire à la compréhension de votre projet (DVD, CD Rom, témoignages, comptes rendus, maquette...).

Communication

Comment avez-vous pris connaissance du concours Créa'ctifs ? (plusieurs réponses possibles)

- | | |
|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> CREA Le Mag | <input type="checkbox"/> Serviette promotionnelle |
| <input type="checkbox"/> Affichettes dans les bus de la TCAR | <input type="checkbox"/> Gobelet promotionnel |
| <input type="checkbox"/> Site internet de la CREA | <input type="checkbox"/> Le bouche à oreille |
| <input type="checkbox"/> Affiche Ou ? _____ _____ | <input type="checkbox"/> Plaque Ou ? _____ _____ |
| <input type="checkbox"/> Presse Ou ? _____ _____ | <input type="checkbox"/> Autre _____ _____ |

Informations complémentaires

Lors de chaque session annuelle, un maximum de 5 dossiers parmi les lauréats pourra bénéficier d'un soutien complémentaire du **Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)** dans le cadre du projet urbain intégré.

Le Jury déterminera souverainement le montant à accorder à chaque lauréat sélectionné dans la limite d'une enveloppe totale de 55 000 € sur 5 ans (2009-2013).

Pour percevoir ce soutien complémentaire du FEDER, en plus d'avoir été sélectionné par le Jury, le porteur du projet doit être ressortissant d'une commune en Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.¹), ou le projet qu'il porte doit avoir un impact sur le développement des communes concernées par le C.U.C.S. et s'inscrire dans l'une des thématiques suivantes (Catégorie 43 de Lisbonne +):

- efficacité énergétique et cogénération,
- maîtrise de l'énergie,
- utilisation d'énergies renouvelables dans la production d'énergies collectives en milieux urbains,
- projets innovants dans d'autres domaines de l'environnement et du cadre de vie.

¹ Les communes en C.U.C.S de la Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (La CREA) sont les suivantes : Amfreville-la-Mivoie, Canteleu, Caudebec-lès-Elbeuf, Cléon, Darnétal, Déville-lès-Rouen, Elbeuf, Grand-Couronne, Grand-Quevilly, Maromme, Notre-Dame-de-Bondeville, Oissel, Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Étienne-du-Rouvray et Sotteville-lès-Rouen.

En outre, dans le cadre du partenariat entre la Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA) et la **Caisse des Dépôts et Consignations**, un maximum de 5 dossiers, parmi ceux retenus par le Jury, pourront bénéficier d'une prime supplémentaire d'un montant compris entre 2 000 € et 5 000 €.

Sur décision du Jury, cette prime pourra être accordée aux dossiers relevant de l'un des domaines suivants :

- habitat, logement ;
- enseignement supérieur, recherche ;
- susceptibles de se traduire en activité économique marchande dans un délai de 3 ans.

Je certifie exacts les renseignements donnés et j'atteste avoir pris connaissance du règlement du concours.

Date

Signature du candidat

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les candidats au concours CRÉA'CTIFS disposent des droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant.